

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 4 DÉCEMBRE 1839.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Accompagnant le projet de loi relatif aux droits d'entrée sur l'orge venant de l'étranger.

MESSIEURS ,

Plusieurs pétitions adressées au gouvernement , principalement par les brasseurs des provinces de Brabant, d'Anvers et de la Flandre orientale , ont demandé , soit la libre importation temporaire de l'orge , soit un abaissement considérable des droits fixés par la loi de 1834.

Ils se sont fondés :

A. Sur l'insuffisance de la production de cette céréale dans le pays ;

B. Sur sa récolte peu productive , cette année ;

C. Sur la nécessité de cette denrée , principalement pour la fabrication de la bière.

Je crois , Messieurs , que cette demande est fondée. En effet , outre que la récolte de l'orge paraît avoir été peu productive dans certaines localités , il paraît constant que le pays n'en produit pas assez pour sa consommation. Ceci se démontre , entre autres faits , par les importations qui s'y en effectuent , chaque année , et qui s'élèvent communément à plus de 12 millions de kilog. Du 1^{er} janvier au 15 juillet de cette année , c'est-à-dire , sous l'empire de la loi temporaire du 3 janvier , ces importations , pour la consommation , se sont élevées à plus de 14 millions de kil.

D'autre part , l'état ci-joint prouve que les prix de 1839 ont été , d'une manière marquée , supérieure à ceux des trois années précédentes.

Pour ces motifs , le gouvernement croit devoir vous proposer , Messieurs , de remettre en vigueur , jusqu'au 1^{er} décembre 1840 , la disposition de la loi du 3 janvier dernier , qui a réduit temporairement à 4 fr. les 1,000 kil. le droit

d'entrée sur l'orge, et qui a fixé le droit de sortie à 50 centimes, mais en ajoutant, toutefois, à cette disposition une réserve analogue à celle qui a été insérée dans la loi du 25 novembre courant.

Par les mêmes considérations qui, lors du vote de la loi du 3 janvier dernier, ont fait repousser toute mesure prohibitive de la sortie de cette céréale, c'est-à-dire, pour ne pas nuire, par des obstacles éventuels, au commerce de cette denrée, au but qu'on se propose, on a laissé sa sortie libre.

En effet, ainsi que l'a fait observer la section centrale, chargée de l'examen du projet de la loi ci-dessus, l'orge devant nous arriver de l'étranger, puisque le pays n'en produit pas assez, les spéculateurs ne manqueraient pas de ralentir leurs importations, si, au moment de l'entrée, ils perdaient la libre disposition de leur marchandise, et il pourrait nécessairement s'ensuivre un ralentissement dans les importations que l'on veut provoquer.

Le ministre de l'intérieur et des affaires étrangères,

DE THEUX.

PROJET DE LOI.

Leopold,

Roi des Belges,

A tous présents et à venir, salut.

Sur le rapport de notre ministre de l'intérieur et des affaires étrangères,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Notre ministre de l'intérieur présentera aux Chambres, en notre nom, le projet de loi dont la teneur suit :

ARTICLE PREMIER.

Par modification temporaire à la loi du 31 juillet 1834, le droit d'entrée sur l'orge est réduit à 4 fr. par 1,000 kil., et le droit de balance, à la sortie, est fixé à 50 centimes, le tout jusqu'au 30 novembre 1840 inclusivement.

Néanmoins, le gouvernement pourra faire cesser les effets de la présente loi, si, avant cette époque, elle est jugée n'être plus nécessaire.

ART. 2.

La présente loi sera exécutoire cinq jours après celui de sa promulgation.

Mandons et ordonnons, etc.

Donné à Bruxelles, le 3 décembre 1839.

LÉOPOLD.

Par le roi :

Le ministre de l'intérieur et des affaires étrangères,

DE THEUX.

4

ORGE.

ÉPOQUES.		ESCOURGEON.		TARDIVE.	
		QUANTITÉS.	PRIX MOYENS.	QUANTITÉS.	PRIX MOYENS.
1835.	Août	8,781	8 52	11,812	9 51
	Septembre	10,650	8 45	16,010	8 83
	Octobre	9,769	8 31	14,150	9 08
		29,200		41,972	
			8 43		9 14
1836.	Août	8,756	9 36	12,597	9 21
	Septembre	11,096	9 20	13,159	8 70
	Octobre	9,377	9 03	6,928	10 33
		29,229		32,684	
			9 20		9 41
1837.	Août	10,761	8 83	13,036	10 09
	Septembre	10,541	8 75	11,808	9 90
	Octobre	13,683	9 09	13,284	10 00
		34,985		38,128	
			8 89		10 00
1838.	Août	8,913	10 70	6,548	11 44
	Septembre	10,996	10 68	11,627	10 37
	Octobre	12,595	11 25	14,677	11 47
		32,504		32,852	
			10 88		11 16
1839.	Août	9,224	10 69	10,032	11 45
	Septembre	10,337	11 31	13,106	11 31
	Octobre	9,703	11 67	13,058	12 76
		29,264		36,196	
			11 22		12 01